

INTRODUCTION

Ce **guide pastoral** voudrait offrir des outils pour la **mise en œuvre du directoire «Les chapelles du Finistère. Espaces de prière et de culture»**. Destiné aux curés, recteurs, relais paroissiaux, animateurs liturgiques, etc. Il comporte :

Des documents «techniques»

1. Les directives diocésaines pour les concerts et manifestations culturelles dans les lieux de culte avec les formulaires à remplir.

Une lettre de demande à rédiger par l'organisateur

L'autorisation accordée par le curé

La fiche de renseignements à fournir par l'organisateur de la manifestation

La fiche mentionnant le programme détaillé

La fiche mentionnant l'avis de la commission diocésaine

2. Un exemple de mot d'accueil pour un concert.

Des outils pour des mises en œuvre liturgiques

3. Un rappel concernant le respect dû au Saint-Sacrement.

4. Des propositions liturgiques pour célébrer des pardons.

Dans beaucoup d'ensembles paroissiaux, le nombre de pardons est si important qu'il devient difficile d'y célébrer l'eucharistie à chaque fois. Il n'en reste pas moins qu'il faut se donner les moyens pour continuer à se rassembler et de prier à l'occasion de ces événements. S'appuyer sur la Parole de Dieu, réapprendre à utiliser les rites et les symboles liés aux lieux (eau de la fontaine, chemins de processions...) peut être un atout pour aujourd'hui. Ces propositions y contribueront largement.

5. Quelques recommandations pour commenter et actualiser la parole de Dieu lors des pardons.

6. Une discographie pour les pardons.

Des éléments bibliographiques

7. Quelques références bibliographiques sur le statut légal des édifices du culte.

Puissent ces divers documents aider les acteurs pastoraux à promouvoir la vocation spirituelle première des lieux de culte tout en étant accueillants aux manifestations culturelles de notre société.

Le Service de Pastorale Sacramentelle et Liturgique

DIRECTIVES DIOCÉSAINES POUR LES CONCERTS ET MANIFESTATIONS CULTURELLES DANS LES LIEUX DE CULTE

DIRECTIVES DIOCÉSAINES D'APPLICATION DES ORIENTATIONS POUR L'ÉGLISE DE FRANCE

Pour toute manifestation culturelle dans les églises ou chapelles du diocèse de Quimper et Léon, on se conformera désormais aux orientations adoptées, d'une part, par la Commission épiscopale de liturgie et, d'autre part, conjointement par le Comité national d'art sacré et la Commission épiscopale de liturgie. On se référera également à la charte de partenariat concernant l'utilisation culturelle des chapelles du Finistère, du 4 septembre 2007.

Ces dispositions prévoient qu'il revient aux commissions diocésaines respectives de «discerner ce qui convient, c'est-à-dire de préciser les conditions dans lesquelles des lieux ordinaires de culte peuvent accueillir des concerts, des expositions, des rencontres qui soient compatibles avec le caractère sacré de l'édifice ainsi qu'avec la vie et la prière actuelles de la communauté chrétienne».

Une vigilance permanente s'avère nécessaire. Les commissions diocésaines compétentes pour les manifestations culturelles pratiqueront cette vigilance dans le domaine qui leur est propre.

Pour que les accords soient passés dans la plus grande clarté, je demande que l'on veuille bien se tenir aux modalités pratiques indiquées dans la note qui suit.

Quimper, le 29 juin 2009

✠ **Jean-Marie LE VERT,**
Évêque de Quimper et Léon

Par mandement,
Hervé QUEINNEC, chancelier

Le formulaire, *délivré par le secrétariat des vicaires généraux*, comporte :

- Une **lettre de demande** de l'organisateur à l'affectataire détaillant ses engagements ainsi que l'**autorisation** éventuelle.
- Une fiche de **renseignements**, une fiche présentant le **programme détaillé**, une fiche contenant l'**avis de la commission diocésaine**.

EN PRATIQUE

1. Avant toute chose, l'organisateur prend contact avec le **curé affectataire** ou son délégué pour solliciter l'utilisation possible de l'édifice pour la manifestation prévue.

2. Elle ne pourra se faire sans prendre aussitôt contact avec la **mairie** qui présentera le cahier des charges sans lequel la manifestation ne pourra avoir lieu.

3. L'accord technique¹ de la mairie ayant été donné, l'**organisateur** reprend contact avec l'affectataire qui lui remet le dossier de demande afin de recourir à l'**avis de la commission diocésaine**, si l'affectataire le souhaite, pour satisfaire aux obligations définies par celui-ci.

4. L'**organisateur** remplit la fiche de renseignements et la fiche présentant le programme détaillé, avant toute annonce publique, **au moins deux mois avant la date de la manifestation**. Il détaille le **programme** avec copie des textes chantés ou proclamés et leur traduction éventuelle. S'il s'agit d'une exposition, il joint les **photos** présentant les œuvres. Une fois acceptée, cette fiche ne peut être modifiée.

5. Si l'avis de la commission diocésaine est souhaité, l'affectataire adresse le dossier à :

CONCERTS ET MANIFESTATIONS CULTURELLES DANS LES LIEUX DE CULTE
ÉVÊCHÉ
3 rue de Rosmadec
29018 QUIMPER CEDEX

¹ Voir *Directoire*, n. 31.

LETTRE DE DEMANDE

M.

Adresse

CP

Ville

Monsieur le curé,

Compte tenu de la législation, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation d'utiliser l'église paroissiale ou la chapelle² de
en vue de³

Nous avons bien noté que notre programme doit être compatible avec le caractère religieux de l'édifice, conformément à l'exigence exprimée par le Droit Canonique⁴.

Nous avons également noté qu'aucune publicité ne devra être faite avant d'avoir reçu votre autorisation écrite.

Vous trouverez sur la feuille ci-jointe :

- L'identité de l'organisme demandeur
- Le programme prévu
- La date, l'heure et la durée approximative de la manifestation
- Les nom et qualité du responsable de l'organisation
- La souscription d'une assurance particulière
- Les conditions d'entrée

Nous nous engageons :

- A faire les déclarations et payer les droits à la SACEM.
- A faire observer les règles de bonne tenue à l'intérieur de l'église ou de la chapelle, ou ses dépendances, en particulier à interdire boisson et tabac.
- A respecter les lieux, en particulier l'autel et le sanctuaire que l'on évitera d'occuper.
- A ne pas se servir du matériel ou mobilier liturgiques.
- A les remettre ensuite en ordre ou à réparer les dégâts éventuel.
- A participer aux frais d'occupation : éclairage, chauffage, etc. en versant une contribution ou un don, soit fixe, à hauteur des usages locaux, soit (et) un pourcentage sur les recettes, de l'ordre de 15 à 25 %, si recettes il y a.

En toute hypothèse, la manifestation n'entravera, en aucune façon, la destination première de l'église ou de la chapelle qui est l'exercice du culte.

Veillez agréer, Monsieur le curé, l'expression de mes sentiments distingués.

A, le

Signature

² Rayer la mention inutile.

³ Préciser : exposition ou concert.

⁴ CODE DE DROIT CANONIQUE, canon 1210 : «Ne sera admis dans un lieu sacré que ce qui sert ou favorise le culte, la piété ou la religion, et y sera défendu tout ce qui ne convient pas à la sainteté du lieu. Cependant, l'Ordinaire peut permettre occasionnellement d'autres usages qui ne soient pour tant pas contraires à la sainteté du lieu».

RENSEIGNEMENTS à remplir par l'organisateur

◆ ORGANISME DEMANDEUR

.....
 Registre du Commerce n°

◆ RESPONSABLE

Nom :

Fonction dans l'organisme :

Adresse :

.....

Tél. :

Fax :

E.mail :

◆ NATURE DE LA MANIFESTATION

Concert Art plastique

Autre :

Programme à fournir

◆ EXÉCUTANTS

ENSEMBLE INSTRUMENTAL, CHORALE CONTEUR OU CONFÉRENCIER

Titre :

Adresse :

.....

.....

Nombre d'exécutants :

Nombre d'auditeurs à prévoir :

Utilisation de l'orgue demandée : oui non

◆ ÉDIFICE DEMANDÉ

Titre et lieu de l'église ou chapelle :

.....

Raisons du choix de l'édifice :

.....

Équipements prévus et mis en place par l'organisateur :

gradins estrade

micros projecteurs

Autres églises demandées pour la même manifestation (mentionner la date) :

.....

.....

.....

◆ DATE ET HEURE, DURÉE

- de la manifestation :

- de l'installation du matériel :

- des répétitions :

- de la remise en état des lieux :

◆ CONDITIONS FINANCIÈRES

Collecte : oui non

Billetterie : oui non

Participation demandée :
 (indiquer le montant)

Vente de programmes : oui non

Vente de disques : oui non

Destination des bénéfices :

.....

**◆ Il n'y a normalement pas de droit d'entrée.
 Si vous avez une billetterie, indiquez ici vos motivations**

.....

.....

.....

.....

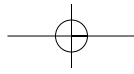
.....

◆ NOM DE LA COMPAGNIE

assurant en responsabilité civile :

.....

(Joindre la photocopie du contrat d'assurance)



AVIS DE LA COMMISSION DIOCÉSAIN

Concernant la manifestation
demandé(e) pour le (date) :
dans l'église ou chapelle de

(Cet avis n'est notifié qu'au responsable de la décision à prendre, l'affectataire ou son délégué).

Le

Signature :

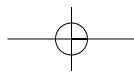
AUTORISATION

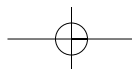
Monsieur,

Après avoir obtenu l'avis technique de conformité de la municipalité, propriétaire, et de la commission diocésaine, je vous autorise à utiliser l'église ou chapelle de
située en la paroisse de et dont je suis l'affectataire,
pour la manifestation et aux conditions indiquées plus haut.

A, le

Signature





EXEMPLE DE MOT D'ACCUEIL POUR UN CONCERT

Un membre de la communauté chrétienne est invité à dire quelques mots d'accueil à l'ouverture du concert. Voici une proposition :

Bienvenue...

La communauté catholique vous accueille dans cette église, vous les organisateurs de ce concert, vous public qui venez y assister...

Notre paroisse est attentive à toute forme d'expression artistique et, par la mise à disposition de l'église, elle entend contribuer à la mise en valeur du patrimoine musical, spécialement religieux...

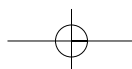
Chacun de vous se tient en ce lieu avec son histoire personnelle, sa foi ou sa recherche. Peut-être aussi que certains parmi vous ne sont pas croyants. Nous vous invitons tous à vous laisser porter par ce lieu qui offre un espace de silence intérieur et favorise l'expression de la beauté...

Cette église (chapelle) est d'abord un lieu sacré, elle est maison de Dieu et maison de prière pour celles et ceux qui s'y rassemblent le dimanche et tout au long de l'année. Aussi, nous vous demandons de le respecter par vos paroles et vos attitudes...

Nous vous souhaitons un bon concert...

Nota :

On peut aussi inviter les organisateurs à introduire les pièces musicales en présentant, en quelques mots, les compositeurs et leurs œuvres religieuses.



LE RESPECT DÛ AU SAINT-SACREMENT

Dans les églises ou chapelles où l'eucharistie est régulièrement célébrée, le Saint-Sacrement est conservé au tabernacle. C'est le lieu de la réserve eucharistique.

«Les pasteurs veilleront à ce que, à moins d'un motif grave, les églises où, conformément au droit, on conserve la sainte eucharistie, soient ouvertes chaque jour au moins pendant plusieurs heures, au moment de la journée le plus commode, pour que les fidèles puissent facilement venir prier devant le Saint-Sacrement.

Le lieu où l'on conserve la sainte eucharistie doit être vraiment le plus digne. Il est très souhaitable qu'il soit en même temps propice à l'adoration et à la prière privée, pour que les fidèles ne soient pas empêchés d'honorer le Seigneur présent dans le sacrement, facilement et avec fruit, même par leur culte privé».

Rituel de l'eucharistie en dehors de la messe, n. 8-9

«Dans les lieux sacrés où la très sainte Eucharistie est conservée, il faut qu'il y ait toujours quelqu'un qui en prenne soin [...]»

Code de Droit canonique, canon 934 § 2

Conformément aux règles liturgiques, lorsque l'édifice comporte une réserve eucharistique, il revient au curé (ou une personne déléguée par lui) de retirer le Saint-Sacrement du tabernacle et de le déposer en un lieu convenable (*Directoire*, n. 28)⁵.

⁵ Voir CONGRÉGATION POUR LE CULTE DIVIN, «Les concerts dans les églises», *Documentation Catholique* 1954, 1988, p. 79, article 10, alinéa 7 : «Dans la mesure du possible, [lors d'un concert] le Saint Sacrement sera conservé dans une chapelle annexe ou dans un autre lieu sûr et digne» (cf. *Code de Droit Canonique*, canon 938 § 4).

PROPOSITIONS POUR CÉLÉBRER LES PARDONS

Le diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier a élaboré quelques schémas de célébration de la Parole de Dieu pour les pardons⁶. Nous les reprenons ici, avec l'aimable autorisation du Service diocésain de pastorale liturgique et sacramentelle de ce diocèse.

Cinq schémas de célébration de pardon sont proposés ici. Le premier intitulé «Célébration de la Parole pour un Pardon» est très détaillé et comporte des éléments qui peuvent servir dans tous les autres cas de figure. Les propositions qui sont faites donnent beaucoup de liberté pour la mise en œuvre afin que chaque équipe de préparation puisse trouver le schéma le mieux adapté à sa situation et à ses moyens.

1. Célébration de la Parole pour un Pardon (détaillée)

<p>Liturgie de l'accueil</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mots d'accueil 2. Signes d'accueil 3. Prière <p>Liturgie de la Parole</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 1^{ère} lecture 2. Psaume 3. 2^{ème} lecture 4. Alleluia 5. Évangile 6. Acclamation 7. Méditation ou partage de la Parole 8. Geste de pardon 9. Profession de foi 10. Prière universelle 	<p>Liturgie d'action de grâce</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Prière d'action de grâce 2. Notre Père 3. Oraison <p>Liturgie de l'envoi</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Bénédiction 2. Geste de partage et de solidarité <p>Envoi ou procession</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Procession autour de la chapelle 2. Le but de la procession est un feu 3. La procession quitte la chapelle mais se disperse ailleurs 4. Temps de convivialité
--	--

Liturgie de l'accueil

1. Mots d'accueil

Sonner les cloches

- Mot d'accueil effectué par un ou plusieurs membres de l'équipe de préparation du pardon. On peut le faire : à l'extérieur de la chapelle en invitant ensuite les participants à entrer ou à l'intérieur, avant que ne commence le temps de prière.

Le but : Montrer que la fête du pardon est un tout. Que le temps de prière fait partie d'un ensemble plus large et qu'il intéresse l'équipe de préparation.

⁶ On trouvera ces propositions dans *Église en Côtes-d'Armor*, Hors-série n° 2 – Juin 2006, p. 13-25.

Le contenu : souhaiter la bienvenue à chacun, annoncer l'ensemble du programme, donner des nouvelles de l'association (s'il y en a une) qui s'occupe du quartier, de la chapelle...

Veiller à ce que cet accueil ne soit pas fait au lieu de la Parole

Mot d'accueil par celui ou celle qui conduit la prière. On le fera, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur, en fonction de la démarche choisie : auprès de la fontaine, s'il y en a une et qu'on vite à un geste baptismal, auprès du calvaire s'il y en a un.

Le but : Manifester que la communauté chrétienne invite à se rassembler pour prier ; qu'elle est heureuse d'accueillir tous ceux qui sont là.

Le contenu : Donner le sens de ce que l'on célèbre : le pardon. Dire un mot du Saint Patron dont la chapelle porte le nom.

Veiller à ce que cet accueil ne soit pas anonyme et donc ne pas hésiter à citer les gens de passage, les étrangers, les membres présents des autres [paroisses]... Inviter les enfants à venir devant pour voir. Faire le lien avec la célébration eucharistique, avec la communauté paroissiale qui se réunit ce jour...

2. Signe d'accueil

On se rassemble.

Le but est de se mettre en présence de Dieu, Père, Fils et Esprit, qui donne sens à notre rassemblement.

- **On fait silence :**

- *A l'extérieur*, on invite à se réunir, soit autour de la fontaine, soit autour du calvaire. Si on se trouve dans une chapelle de la paroisse, et qu'il n'y a pas de calvaire, on pourrait accueillir la croix de l'église paroissiale et se rassembler, dehors, autour d'elle. On signifierait ainsi le lien avec les autres chrétiens rassemblés ailleurs pour la prière.

- *A l'intérieur*, on invite l'assemblée à se tourner vers la croix. On peut aussi accueillir la croix de la paroisse, qui reste alors à l'entrée du chœur, face à l'assemblée.

- **Signe de croix :**

- *Face à la croix*, on invite l'assemblée à se signer.

- *A la fontaine*, on puise de l'eau qu'on verse dans une vasque. On dit une prière de louange à Dieu qui nous donne cette eau. On invite l'assemblée à plonger la main dans l'eau et à se signer, en rappel du baptême. Si un ministre ordonné est présent, il bénit l'eau et fait l'aspersion.

Veiller à la beauté du lieu et des objets.

- **Chant**

Après l'invitation au signe de croix, on chante un chant de rassemblement. A la fontaine, on choisira un chant baptismal.

Veiller à choisir un chant bien connu. L'assemblée le chantera par cœur avec bonheur. Il redira ainsi le rassemblement.

- **Procession**

Si l'on a commencé à l'extérieur, on fait une procession soit derrière la croix, soit derrière le livre de la Parole.

Veiller à organiser la procession, solenniser la croix ou le livre de la Parole en les encadrant de lumières, prévoir le lieu où la croix et le livre de la Parole seront déposés.

3. Prière

Chacun a gagné sa place. On arrête le chant. Celui qui guide la prière invite à la prière : Prions le Seigneur... (temps de silence). Il prie l'oraison tourné vers l'autel, détaché de l'assemblée.

Liturgie de la Parole

On retiendra, de préférence, les textes prévus par la liturgie du jour : c'est toute l'Église qui reçoit la même Parole. On pourrait, si le sanctuaire est consacré à la Vierge Marie, retenir un évangile d'une des fêtes de la Vierge. Si on célèbre un saint inscrit au sanctoral diocésain, on peut prendre les textes proposés pour la fête du saint.

1. 1^{ère} lecture

2. Psaume

3. 2^{ème} lecture

4. Alleluia

5. Évangile

6. Acclamation

Le but : Que la Parole de Dieu soit proclamée et entendue. Que le dialogue existe bien entre Dieu qui parle et son peuple qui lui répond. Qu'il y ait, par l'acclamation, profession de foi au Christ, Parole de Dieu.

Veiller à :

- Choisir des lecteurs qui aient travaillé les textes.
- Faire chanter le psaume.
- Soigner le déplacement des lecteurs et leur attitude à l'ambon.
- Prendre le livre de la Parole sur l'autel, on marquera ainsi le lien entre Parole et Eucharistie.
- Solenniser l'Évangile par l'apport de lumière et d'encens.
- Laisser, à celui ou celle qui guide la prière, le soin de proclamer l'Évangile.
- Bien chanter l'acclamation prévue après la proclamation, qui n'est pas l'Alleluia.

Il est possible de solliciter des enfants et/ou adolescents pour «gestuer» les textes. On voit l'intérêt pour des adultes de demander cela à deux ou trois jeunes, et d'être avec eux pour préparer et les accompagner. On touche là à une dimension de transmission de la foi où des parents (ou grands-parents) prennent du temps pour faire une lecture, une préparation avec des jeunes.

7. Méditation ou partage de la Parole

Le but : Faire retentir la Parole de Dieu dans le cœur de chacun.

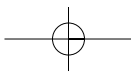
Comment :

- Si l'assemblée est peu nombreuse, on peut faire un partage de la Parole.
- Choisir de méditer la Parole entendue. (On trouvera des propositions à la fin du livret*).
- Écouter un chant qui reprenne les textes du jour ou écouter de la musique. S'appuyer sur les compétences locales ou de passage.
- Lire le commentaire avec un vitrail de la chapelle, une bannière ou une statue..., préparer des «reproductions» de l'œuvre d'art avec quelques commentaires bien résumés...
- On peut imaginer aussi les reproductions à colorier par des enfants pour plus tard... Il est possible de faire appel à quelques parents pour accompagner les enfants, même s'ils ne sont pas nombreux.

8. Geste de pardon

Inviter l'assemblée à effectuer un geste de pardon qui peut être :

- Un geste de paix.
- Une invitation à venir en procession, poser la main sur le Livre. C'est la Parole entendue qui nous met en chemin vers le pardon.



9. Profession de foi

- Si c'est le dimanche, on fait la profession de foi.
- Si on n'a pas fait de signe de l'eau au début de la célébration, on pourrait l'envisager ici, de deux façons : on amène de l'eau de la fontaine, on la bénit et on invite chacun à venir se signer après avoir proclamé, ensemble, le Credo. On va chercher de l'eau au baptistère, s'il s'agit de l'église paroissiale, et on procède comme ci-dessus, sans la bénédiction.

Veiller à la beauté des objets et des déplacements.

10. Prière universelle

On procède comme d'habitude, en veillant à prier pour les chrétiens rassemblés ailleurs et pour les défunts.

Si on fait une quête, elle se place ici, sur fond musical.

Si l'habitude est qu'une procession parte de la chapelle et y revienne, elle se fait ici. L'action de grâce se fait au retour.

Liturgie d'action de grâce

1. Prière d'action de grâce

Le but : Rendre grâce à Dieu pour ses bienfaits : la création, la rédemption, tout ce que la communauté a vécu au cours de l'année écoulée depuis le pardon précédent.

Comment :

- Celui ou celle qui conduit la prière invite l'assemblée à se lever. Il ou elle se tourne vers l'autel et dit la prière (*on trouve des exemples à la fin du livret**).
- On peut choisir une prière qui contienne un refrain chanté par l'assemblée accompagné d'un geste d'action de grâce. On pourrait proposer qu'à chaque intention une lumière soit déposée auprès du cierge pascal.

2. Notre Père

La prière d'action de grâce terminée, celui ou celle qui conduit la prière se retourne vers l'assemblée et l'invite à dire ou à chanter le Notre Père.

Veiller à dire la prière lentement et de façon priante. Ouvrir les bras et les mains pour que le corps dise la prière.

3. Oraison

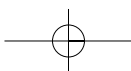
Celui ou celle qui conduit la prière dit une oraison, concluant ainsi la prière de l'assemblée.

Liturgie de l'envoi

1. Bénédiction

On trouvera des formules de bénédiction dans le *Livre des bénédictions*.

Si on préfère la bénédiction simple, on dira : «*Que Dieu tout-puissant nous bénisse...*». Celui ou celle qui conduit la prière, ou les parents, peuvent faire un signe de croix sur le front des enfants.



2. Geste de partage et de solidarité

Le but : Rappeler que la Parole nous envoie au monde, qu'elle est faite pour le monde et que nous avons à la transmettre par nos vies. Rappeler le sens de la procession.

- Inviter à un geste de partage et de solidarité avec les absents, ceux qui travaillent, les malades, les personnes âgées...
- Partage avec la quête, pain béni par le curé, signet de la Parole de Dieu...
- Chant.

Envoi ou procession

Le but de la procession est de mettre en marche en méditant, soit la Parole reçue, soit les mystères du Seigneur. C'est aussi un témoignage de foi porté au monde.

Veiller à ce que la procession soit digne et priante, qu'un schéma d'animation soit bien établi et les rôles bien répartis.

On peut prévoir pour la procession des sortes d'étendards d'où flottent des genres de flammes en tissu de toutes les couleurs... pour les donner aux enfants qui sont invités à être acteurs de la procession et du coup lui donner du «relief» autour de la statue ou bannière, ou croix...

1. Procession autour de la chapelle

Si la procession se déroule autour de la chapelle, elle se placera après la prière universelle et l'on reviendra à la chapelle pour l'action de grâce.

Penser à sonner les cloches. Inviter les enfants à sonner les cloches et rappeler à tous le sens de ce geste...

2. Le but de la procession est un feu

Si le but de la procession est un feu, on dira avant de l'allumer une prière d'action de grâce qui rappellera la dimension pascalle du feu. Un chant du temps pascal serait alors le bienvenu.

3. La procession quitte la chapelle mais se disperse ailleurs

Dans ce cas, on réserve le rite de la bénédiction et d'envoi au lieu de la dispersion

4. Temps de convivialité

Ne pas négliger le temps de convivialité qui suit la célébration et inviter tout le monde à y participer.

Serge Kerrien,

Diacre, responsable de la Pastorale Sacramentelle et Liturgique
Diocèse de Saint-Brieuc

* Livret disponible au Service de la Pastorale sacramentelle et liturgique,
Maison Saint-Yves, 24 rue de Genève - 22000 Saint-Brieuc. Tél. : 02 96 33 03 80 – Fax : 02 96 33 72 90 – Email : sdpls.22@orange.fr

2. Célébration vespérale pour un Pardon

<p>Accueil</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Procession d'entrée Accueil de la croix de la paroisse 2. Mot d'accueil 3. Signe d'accueil 4. Ouverture de la prière <i>(on trouve des exemples à la fin du livret*)</i> 5. Rite de l'encens <i>(on trouve des exemples à la fin du livret*)</i> <p>Liturgie de la Parole</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 1^{er} psaume + oraison psalmique 2. 2^{ème} psaume + oraison 3. 3^{ème} psaume + oraison 4. Parole de Dieu 5. Méditation ou partage de la Parole ou Répons (par quelques animateurs) 6. Geste de pardon <i>(on trouve des exemples à la fin du livret*)</i> 	<p>Liturgie d'action de grâce</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Prière d'action de grâce 2. Rite de l'encens <i>(on trouve des exemples à la fin du livret*)</i> 3. Magnificat 4. Notre Père avec introduction <p>Envoi</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Bénédiction 2. Geste de partage ou de solidarité 3. Envoi <p>Procession</p> <p>N.B. : Se reporter, pour les détails à la célébration 1.</p> <p><i>* Livret disponible au Service de la Pastorale sacramentelle et liturgique, Maison Saint-Yves, 24 rue de Genève - 22000 Saint-Brieuc - Tél. : 02 96 33 03 80 - Fax : 02 96 33 72 90 - Email : sdpls.22@orange.fr</i></p>
--	--

3. Célébration pour un Pardon, à partir d'un texte évangélique

<p>Accueil</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Signe d'accueil 2. Mot d'accueil 3. Chant <p>Liturgie de la Parole</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Procession du livre - Encensement - Acclamation 2. Proclamation de la Parole 3. Méditation personnelle <i>(texte remis à tous les participants)</i> 4. Partage de la Parole 5. Relecture méditative de la Parole 6. Comme répons, chant méditatif qui gardera le climat de prière 7. Geste de pardon possible ici ou dans la liturgie d'action de grâce (6) après le Notre Père 	<p>Liturgie d'action de grâce</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accueil de l'eau baptismale (venant de l'église paroissiale) 2. Profession de foi 3. Aspersion (si présence d'un ministre ordonné) ou invitation à plonger la main dans l'eau 4. Prière d'action de grâce et signe de la lumière. Lumière déposée autour de la vasque d'eau 5. Notre Père 6. Geste du pardon possible s'il n'est pas fait dans la liturgie de la Parole (7) après la parole 7. Oraison <p>Envoi</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Bénédiction 2. Geste de partage ou de solidarité 3. Envoi <p>Procession</p> <p>N.B. : Se reporter, pour les détails à la célébration 1.</p>
---	--

4. Célébration de la Parole pour un Pardon, à partir d'un psaume

<p>Accueil</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Signe d'accueil 2. Mot d'accueil 3. Chant (<i>encens ou lumière, cierge pascal à l'ambon</i>) <p>Liturgie de la Parole</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le psaume est lu, à l'ambon, par une voix 2. Puis le psaume est ruminé (texte remis à l'assemblée) 3. Ensuite le psaume est chanté par tous 4. On dit l'oraison psalmique 5. Lecture de la Parole du jour 6. Silence ou musique 7. Geste de pardon 	<p>Temps de l'action de grâce</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Bâti à partir du psaume et du texte de la Parole + geste de la lumière 2. Notre Père <p>Envoi</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Bénédiction 2. Geste de partage ou de solidarité 3. Envoi <p>Procession</p> <p>N.B. : Se reporter, pour les détails à la célébration 1.</p>
--	---

5. Célébration, par étape, pour un Pardon

<p>Accueil au lieu de rassemblement</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Signe d'accueil - mot d'accueil 2. Geste d'accueil (<i>autour de la croix de l'église paroissiale</i>) 3. Chant 4. Procession derrière le livre de la parole et de la croix <p>Liturgie de la Parole dans un autre lieu prévu</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 1ère lecture 2. Le psaume 3. Acclamation 4. Évangile (pas d'ambon, quelqu'un tient le Livre) 5. Homélie et/ou procession avec méditation de la Parole 6. Geste de pardon 	<p>Liturgie d'action grâce (dans la chapelle)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. - soit la célébration eucharistique - soit la prière d'action de grâce + geste Symbolique 2. Procession vers... fontaine, calvaire, feu... <p>Envoi à l'extérieur, autour de la fontaine, du calvaire, du feu...</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Geste symbolique (se donner la main en disant le Notre Père) 2. Bénédiction 3. Geste de partage 3. Envoi avec chant <p>Procession</p> <p>N.B. : Se reporter, pour les détails à la célébration 1.</p>
--	---

COMMENTER ET ACTUALISER LA PAROLE DE DIEU

La liturgie prévoit que la proclamation de la Parole de Dieu soit suivie d'une prise de parole qui l'actualise. C'est ce que fait Jésus à la synagogue de Nazareth : « Cette parole de l'Écriture, que vous venez d'entendre, c'est aujourd'hui qu'elle s'accomplit » (Luc 4, 21). Cette prise de parole peut effrayer celles et ceux qui auront à guider la prière lors des célébrations des pardons. Il ne faut cependant pas s'en inquiéter. Il s'agit de savoir ce qui peut convenir.

Il ne s'agit pas de faire une homélie en cherchant à imiter un ministre ordonné. Mais en s'appuyant sur les textes proclamés, et particulièrement l'Évangile, l'objectif est de dire comment la Parole de Dieu rejoint nos vies, l'histoire du quartier et de la chapelle, les symboles mis en œuvre, les lieux que la procession habite, comment la vie des Saints que nous vénérons est toujours un modèle pour aujourd'hui. En d'autres termes, témoigner simplement de notre foi, avec nos mots, nos manières d'être qui valent largement tous les discours savants.

Un livret complémentaire

Pour aider ceux qui auront en charge la préparation des pardons et ceux qui auront à guider la prière, le Service diocésain de Pastorale sacramentelle et liturgique mettra à leur disposition un outil pratique, complémentaire [des schémas de célébrations proposés dans ce document]. Ce livret* comportera des prières d'action de grâce en rapport aux textes, des éléments d'animation pour les processions, des chants, des textes pour prier et des conseils pratiques. Mais surtout, ce document procurera des commentaires et une actualisation des textes des dimanches de l'été [...] et des spéciales fêtes des saints. Le Père Bernard Le Gal s'est attelé à ce travail. Il a réalisé, pour chaque dimanche et chaque fête, un commentaire des textes débouchant sur des propositions pour nos vies et un prolongement à la Parole sous des formes variées.

Ces propositions sont évidemment à adapter. Ce sont des pistes pour une prise de la parole qui soit juste et dans laquelle chacun se sente à l'aise. Cela demandera certainement un peu de travail en amont et il serait souhaitable que celles et ceux qui auront à prendre la parole puisse s'exercer sous la houlette de leur curé.

Enfin, il faut envisager le cas où toute prise de parole serait impossible. Ce ne saurait être qu'une exception. Dans ce cas, pour laisser la Parole de Dieu faire son travail dans les cœurs, on peut passer un peu de musique qui ouvre à l'intériorité. C'est pourquoi on trouvera, ci-dessous une discographie qui pourra aider.

Dans toutes nos communautés, des chrétiens ont le don de la parole. C'est à eux qu'il faut demander d'exercer ce ministère, à l'occasion des pardons, en se souvenant toujours que c'est le curé de la paroisse qui demande à telle ou telle personne de commenter la Parole de Dieu. Il s'agit d'un service ministériel pour lequel on ne s'auto-désigne pas et qui demande préparation et humilité. Ce service est, aujourd'hui, un très beau témoignage de foi donné à tous ceux qui se retrouvent à l'occasion d'un pardon.

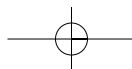
Serge Kerrien,

Diacre, responsable de la Pastorale Sacramentelle et Liturgique
Diocèse de Saint-Brieuc

Église en Côtes d'Armor, Hors-série n° 2 – Juin 2006, p. 26-27.

* Livret disponible au Service de la Pastorale sacramentelle et liturgique,

Maison Saint-Yves, 24 rue de Genève - 22000 Saint-Brieuc. Tél. : 02 96 33 03 80 – Fax : 02 96 33 72 90 – Email : sdpls.22@orange.fr



UNE DISCOGRAPHIE POUR LES PARDONS

1. Des musiques pour méditer ou créer un climat de prière

- Chez Bayard Musique :
- Série «Méditation» (plusieurs disques)
 - «Vitrail» (piano spirituel)
 - «Piano à l'abbaye» (sur des thèmes grégoriens)
 - Œuvres de J.-S. Bach

2. Des chants à faire écouter

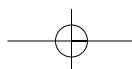
- Chez Fleurus Mame
- Hymnes «Magnificat»
(Plusieurs disques reprennent les hymnes de l'année liturgique)
- Chez Bayard Musique
- «Chants notés de l'assemblée»
(115 chants pour la liturgie – 6 CD)

3. Des chants à la Vierge

- Chez Bayard Musique
- «Ave Maria» (les grands airs sacrés)
- Aux Ateliers du Fresne
- «Célèbres chants d'Eglise à Marie»

4. Des cantiques bretons

- Chez Coop Breizh
- «Pardoniu» (les plus beaux cantiques de pardons – 3 CD)



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LE STATUT LÉGAL DES ÉDIFICES DU CULTE

Les églises communales. Guide pratique des édifices affectés au culte catholique, construits avant 1905, propriétés des communes, Paris, Cerf, 1995, 64 p.

Jean Kerléveo, *L'Église catholique en régime français de séparation* : 1. *L'occupation des églises par le desservant et les fidèles*, Aire sur la Lys, J. Mordacq, 1951, 296 p., 2. *Les prérogatives du curé dans son église*, Paris, Desclée de Brouwer, 1956, 398 p., 3. *Le prêtre catholique en droit français*, Paris, Desclée de Brouwer, 1962, VIII-581 p.

Jean Hourticq, «Une question d'actualité communale : le mobilier des édifices cultuels», in *Revue administrative*, 1970, vie départementale et communale, p. 699.

Odon Vallet, *Votre commune et l'Église, aspects pratiques, juridiques, financiers, immobiliers*, Paris, éditions du Moniteur, collect. Vie locale, 1978, 179 p.

Michel Doublon, *Le domaine public cultuel*, Limoges, mémoire de DEA, juin 1984, 248 p.

Bernadette Dubosq et Pierre Molinier, *Églises, chapelles et temples de France : un bien commun familial et menacé*, Paris, La documentation française, 1987, 187 p.

Magalie Flores-Lonjou, *Les Lieux de culte en France*, Paris, Cerf/Dalloz, 2001, 288 p.

Francis Messner, Pierre-Henri Prélôt, Jean-Marie Woehrling (dir), *Traité de droit français des religions*, Paris, Litec, Ed. du Juris-Classeur, coll. Juris-Classeur. Traités, 2003, XVII-1317 p.

Xavier Delsol, Alain Garay, Emmanuel Tawil, *Droit des cultes. Personnes, activités, biens et structures*, Dalloz/Juris associations, déc. 2005, 639 p.

Bernard Jeuffroy, François Tricard (dir), *Liberté religieuse et régimes des cultes en droit français. Textes, pratique administrative, jurisprudence*, Paris, Cerf, 1^{re} édition 1995, 1200 p. ; nlle éd. 2005, 1800 p.